

FRANCE TÉLÉVISIONS, LA GUILDE DES SCÉNARISTES, LA SACD, LE SPI, L'USPA ET U2R ETENDENT LES DISPOSITIONS DE LA CHARTE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FICTION A L'ENSEMBLE DES FICTIONS DE FRANCE TÉLÉVISIONS

Dans le prolongement de la Charte de développement de la fiction signée en 2011, France Télévisions, la Guilde française des scénaristes, la SACD, le SPI, l'USPA et U2R ont signé en 2017 une Annexe à la Charte relative au développement de la fiction, avec pour objectif de développer davantage de projets de séries. Cette Charte témoignait de la volonté commune des auteurs (scénaristes et réalisateurs), des producteurs et de France Télévisions d'œuvrer en faveur d'une fiction française diverse, originale et de qualité.

Pour y parvenir, la Charte met en place une procédure précise et formalisée d'accueil et de développement des projets, unique dans le paysage audiovisuel, favorisant le dialogue entre France Télévisions, les auteurs et les producteurs tout en assouplissant les processus de développement.

Son objectif est de favoriser le développement de davantage de projets et d'accompagner ainsi l'ambition de France Télévisions dans la mise en œuvre de son « Plan création » dont la fiction représente un pan essentiel.

La Charte a permis à la fiction de France Télévisions de se renouveler profondément depuis 2017, et de rencontrer de nombreux succès.

Afin de soutenir France Télévisions dans sa politique volontariste de développement d'une offre de programmes nouvelle, notamment destinée aux publics jeunes, France Télévisions, la Guilde française des scénaristes, la SACD, le SPI, l'USPA et l'U2R ont souhaité conjointement étendre le dispositif de la Charte à l'ensemble des fictions préfinancées par France Télévisions : coproductions internationales, fictions jeunes adultes, fictions jeunesse.

Par ailleurs, la Charte prévoit désormais que les développements financés par France Télévisions qui n'auraient pas été mis en production peuvent être cédés à un diffuseur tiers, avec remboursement, au 1^{er} jour de tournage, à France Télévisions des sommes qu'elle a investies.

La signature de cette nouvelle Annexe à la Charte du développement de la fiction impliquant les auteurs, les producteurs et France Télévisions -qui représente aujourd'hui plus de 50% des investissements dans la création française- est une chance pour renforcer le dynamisme et le renouveau de la création, augmenter le volume de la production et l'emploi dans le secteur, accélérer la diversification de la fiction et accompagner les talents.

Contacts presse :

France Télévisions : Muriel Attal / muriel.attal@francetv.fr / 01 56 22 67 09 et Jennifer Armand / jennifer.armand@francetv.fr / 01 56 22 23 53

Guilde française des scénaristes : Camille Bouvelot / camille.bouvelot@guilidedesscenaristes.org / 06 48 25 97 25

SACD : Chloé Rayneau / chloe.rayneau@sacd.fr / 06 85 12 29 59

SPI : Emmanuelle Mauger / emauger@lespi.org / 01 44 70 70 44

USPA : Stéphane Le Bars / s.lebars@uspa.fr / 06 60 23 53 96

U2R : Dominique Attal / contactu2r@orange.fr / 01 42 50 64 30 / 06 07 78 97 60